

# Webinaire Publication du rapport annuel 2023

FSMA

AUTORITÉ  
DES  
SERVICES  
ET MARCHÉS  
FINANCIERS



Jean-Paul Servais,  
Président de la FSMA

21 juin 2024

# Rapport annuel 2023

## Compte rendu des activités de contrôle : plus condensé

- Pas un rapport d'activités exhaustif
- Focus sur les principales tendances et actions
- Intervention de la FSMA expliquée de manière accessible dans des interviews

## Accent mis sur les grands thèmes

- Mise en évidence des thèmes d'actualité les plus marquants
- Regroupement de ces thèmes au début du rapport annuel
- Exemples :
  - Value for Money
  - Durabilité
  - International
  - Data Analytics
  - ...

# Rapport annuel 2023



La FSMA a contrôlé le respect des règles en matière de *compliance* et de gestion des risques ainsi que celles relatives aux activités étrangères et aux aspects ESG auprès de **cinq sociétés de gestion de fonds d'investissement** et de **cinq sociétés de gestion de portefeuille et de conseil en investissement**.



La FSMA a effectué **43 contrôles** du respect des règles applicables lors de la vente de produits d'investissement et d'assurance.



La FSMA a examiné **6 719 dossiers d'intermédiaires** afin de vérifier si les conditions d'inscription étaient bien respectées.



La FSMA a radié l'inscription de **307 intermédiaires**.



La campagne contre la fraude lancée en octobre 2023 a atteint près de **1,2 million de personnes**. Les annonces en ligne ont été visualisées 3,7 millions de fois.



Les dénonciations effectuées par la FSMA auprès du parquet ont permis de bloquer l'accès à **278 sites web frauduleux** présentant des offres d'investissement illicites.



La FSMA a initié **38 nouveaux dossiers** susceptibles de donner lieu à l'imposition d'une **amende administrative**.



La FSMA a publié **256 mises en garde**. Ces publications visent à avertir le public des dangers d'offres (potentiellement) illicites.



La FSMA a traité **1 134 notifications** de transactions de dirigeants.



Wikifin, le programme d'éducation financière de la FSMA, a reçu plus de **4 millions de visiteurs** sur son site web.



La FSMA a contrôlé **5 023 entités** pour s'assurer du respect de la législation relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.



La FSMA a ouvert **104 (pré-)analyses** visant à détecter un éventuel abus de marché. Elle a procédé à 29 reprises à la suspension de la négociation d'une action.



La FSMA a reçu **238 signalements émanant de lanceurs d'alerte** dénonçant des infractions potentielles ou réelles à la législation financière.



La FSMA a reçu **3 493 notifications** de consommateurs portant sur des matières financières diverses. Deux tiers de ces notifications concernaient des fraudes et des offres illicites de produits et services financiers.



La FSMA a analysé **3 213 communications à caractère publicitaire** portant sur des fonds, des comptes d'épargne réglementés et des titres de créance structurés, des instruments dérivés et des obligations proposées par des établissements financiers.



La FSMA a accepté **14 règlements transactionnels** dans le cadre de procédures de sanctions administratives. Ces règlements prévoient le paiement d'une amende et une publication nominative sur le site web de la FSMA. Ces règlements transactionnels ont rapporté au Trésor public un montant total de **471 145 euros**.

<https://www.fsma.be/fr/rapports-annuels>

# Durant ce webinar : focalisation sur deux thèmes



## *Value for Money*

Investir, par exemple dans un fonds : combien ça coûte ?



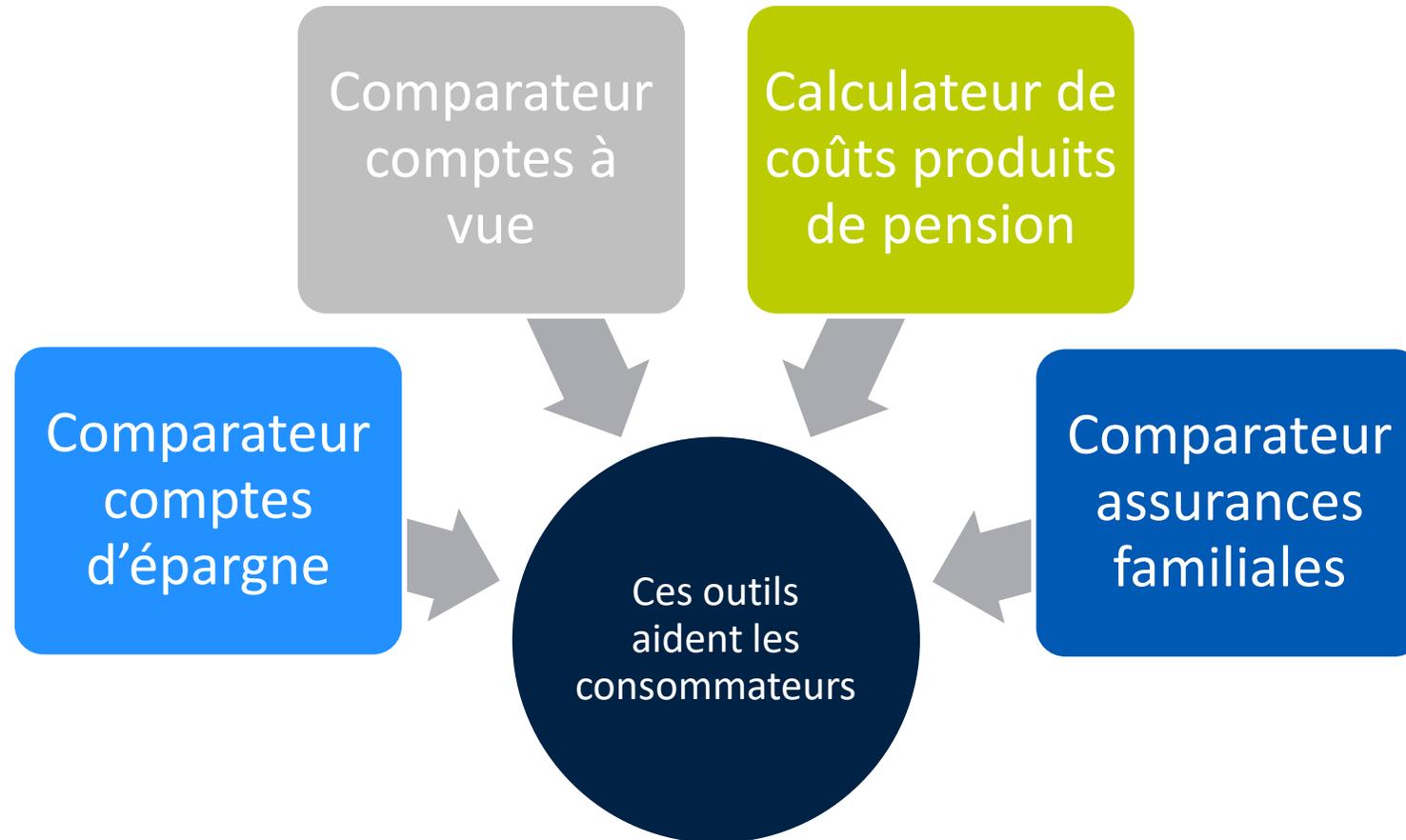
## *Data-analyse*

Investisseurs de détail belges : placements en actions, ETF et options

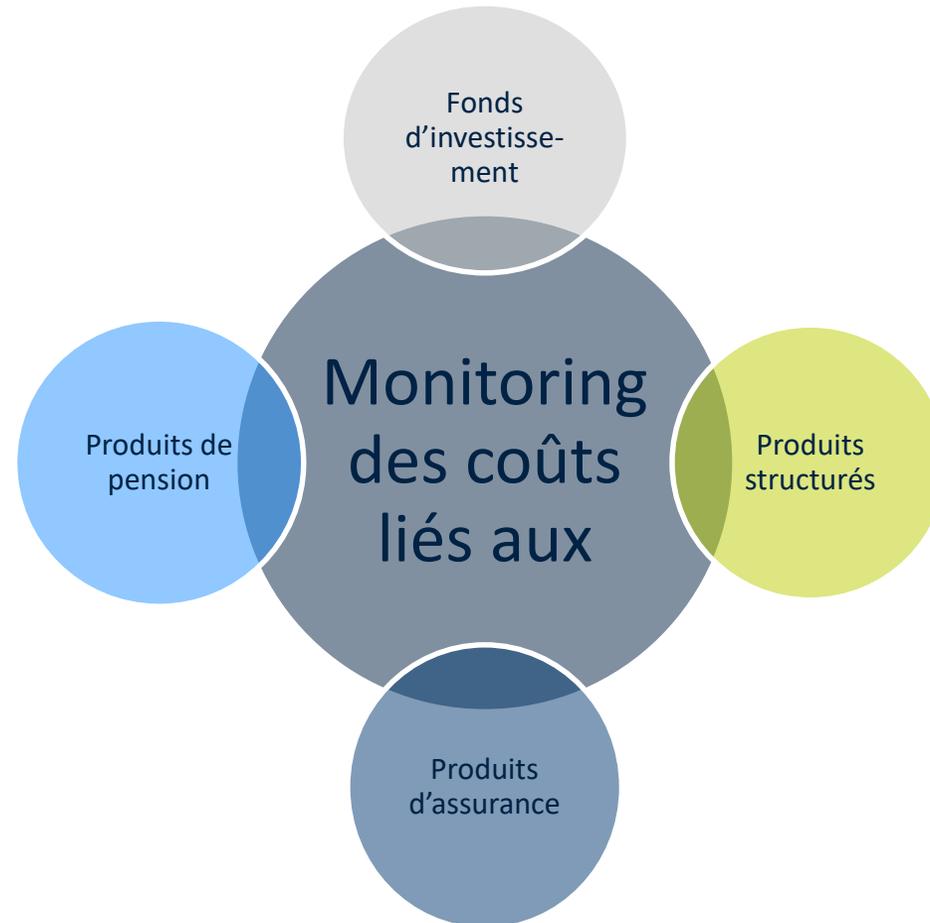
Value for Money

Investir, par exemple dans un fonds : combien ça coûte ?

# Value for Money: un thème central illustré par de nombreuses initiatives



# Value for Money: un thème central illustré par de nombreuses initiatives

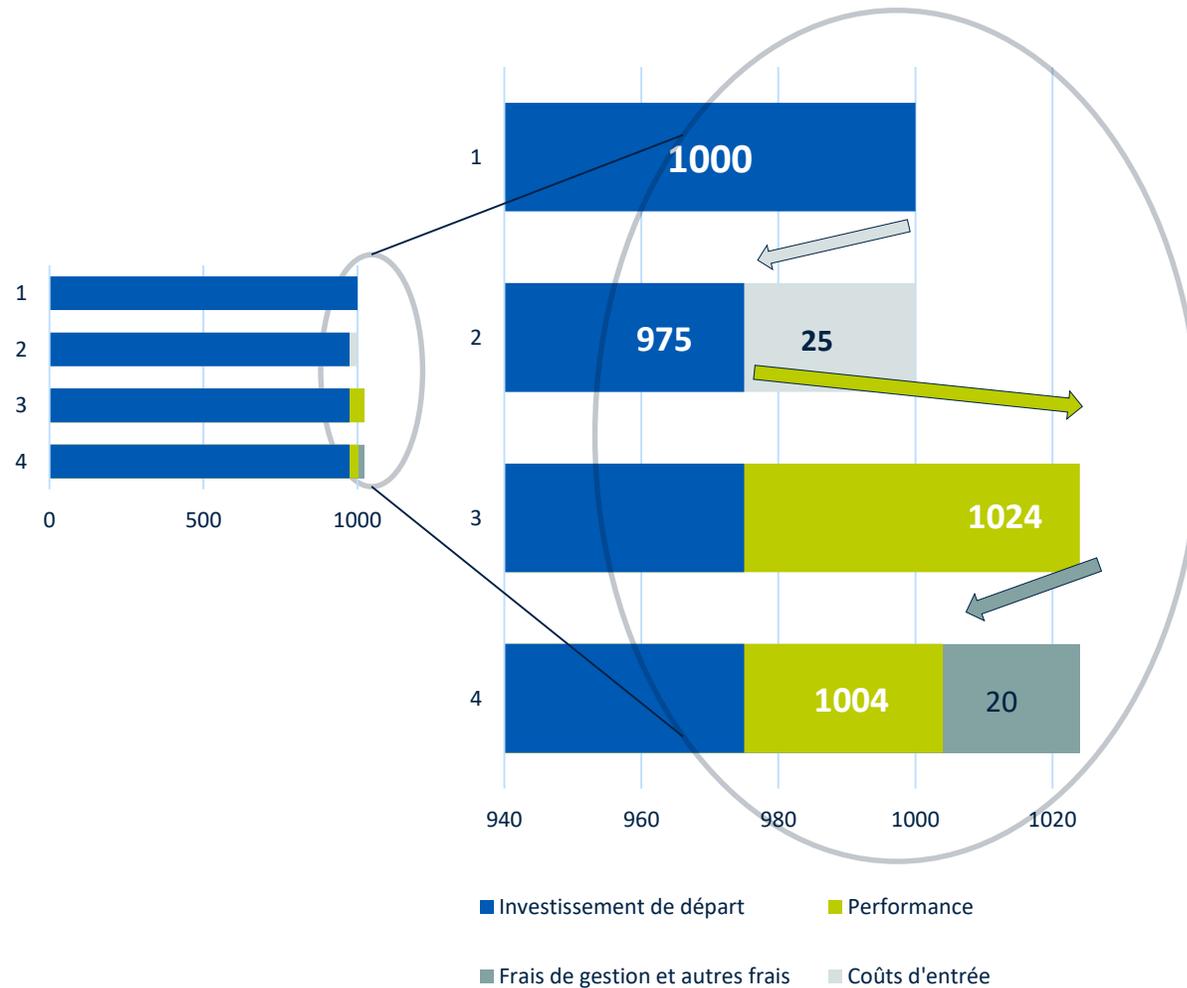


# Double objectif : Value for Money & informations pour le consommateur

- **Value for Money** : les produits financiers doivent être conçus et gérés dans l'intérêt du consommateur, c'est-à-dire lui offrir de réelles perspectives de rendement, ne pas lui imposer de frais élevés injustifiés et lui apporter d'éventuels autres avantages
- Permettre aux investisseurs particuliers de :
  - mieux comprendre l'impact qu'auront les frais prélevés par un fonds sur le **rendement** final qui leur sera attribué
  - **comparer** plus facilement les frais qu'ils paient avec ceux habituellement appliqués par les fonds d'investissement publics belges
- **Mise à jour** de la première étude sur les coûts liés aux fonds d'investissement belges, publiée en 2022



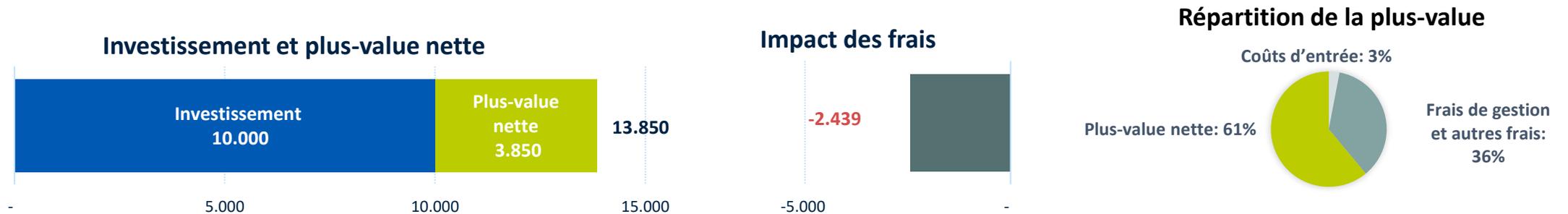
# Impact théorique des frais sur 1 an



1. Vous investissez 1 000 €
2. Vous payez une seule fois des coûts d'entrée de 2,5%
3. Le fonds réalise une performance de 5% ...
4. ... et les frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation de 2% sont périodiquement déduits de l'investissement

# Impact des frais moyens réels sur 10 ans

- Investissement de 10 000 € sur une période de 10 ans
- Rendement brut annuel de 5%
- Coûts d'entrée de 2,1% - Frais de gestion et autres frais de 1,4% par an (pourcentages moyens des fonds d'investissement publics belges)



La différence entre le rendement brut (5%) et le rendement net (3,3%), soit 1,7%, est appelée « l'incidence des coûts annuels ». Ce pourcentage est mentionné dans le KID.

**Le niveau des frais a une incidence considérable sur le rendement final.  
Il est indispensable de comparer ces frais avant d'investir.**

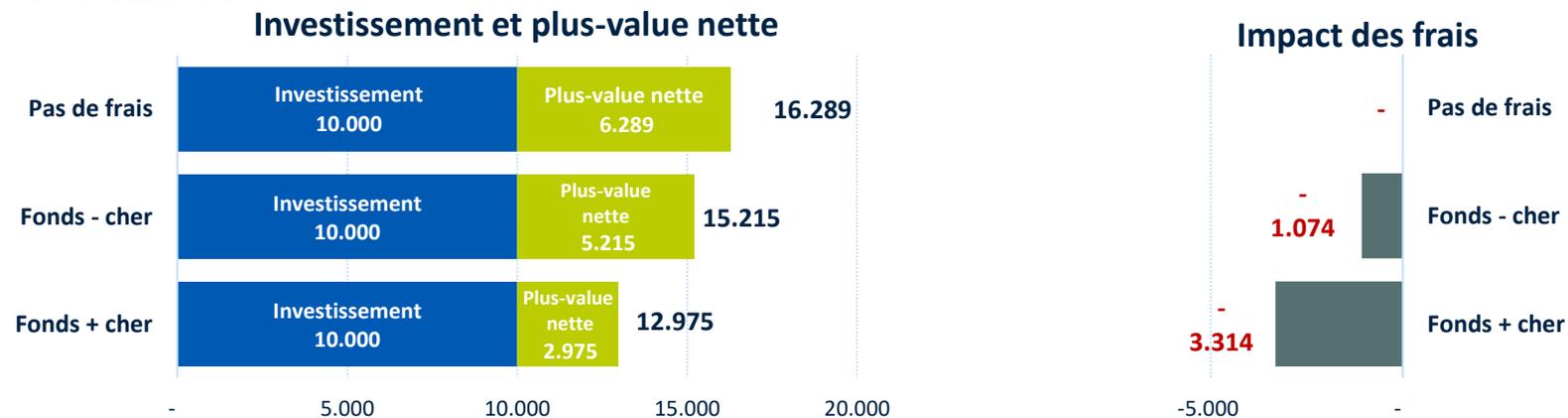
# Impact des frais sur 10 ans

## Comparaison des différents scénarios de frais

Hypothèse de départ identique : investissement de 10 000 € sur une période de 10 ans avec un rendement brut annuel de 5%

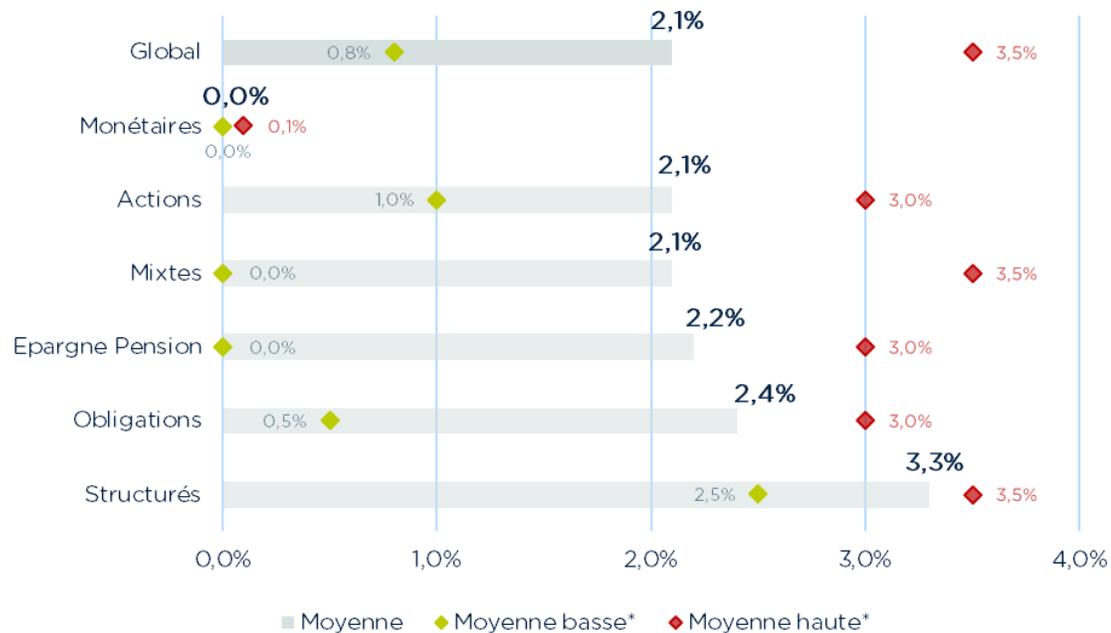
3 cas de figure :

1. Pas de frais (exemple théorique)
2. Frais se situant dans la moyenne basse : coûts d'entrée de 0,8% et frais de gestion et autres frais de 0,6% par an
3. Frais se situant dans la moyenne haute : coûts d'entrée de 3,5% et frais de gestion et autres frais de 1,9% par an



# Coûts d'entrée

La moyenne, par politique d'investissement, des coûts d'entrée maximum des fonds d'investissement publics belges pour les clients non professionnels est la suivante :



À titre d'exemple, les **fonds d'investissement de type actions** prélèvent en moyenne des coûts d'entrée maximum de **2,1%**. La moyenne haute se situe à **3,0%** et la moyenne basse à **1,0%**.

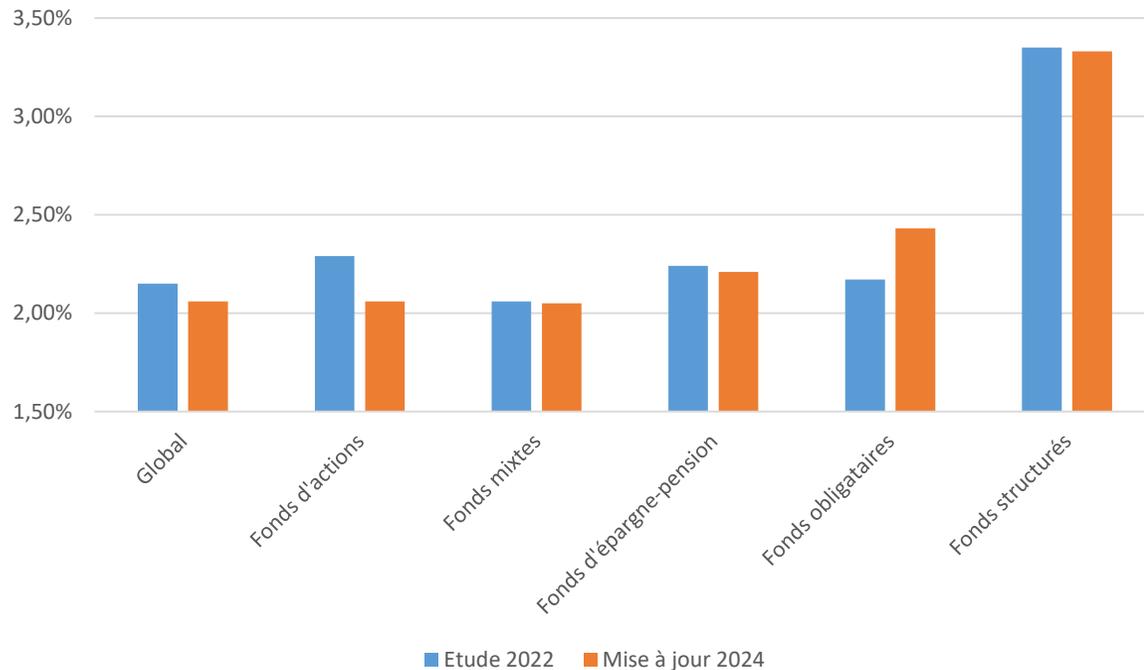
La comparaison de ces pourcentages permet de déterminer si les coûts d'entrée maximum prélevés par le fonds en question sont plus élevés ou plus bas que la moyenne pour d'autres fonds qui suivent la même politique d'investissement.

Sources: Refinitiv Lipper, FSMA

\* Les moyennes basses et hautes représentent respectivement les 10<sup>ème</sup> et 90<sup>ème</sup> percentiles de la distribution. Cela signifie que 10% des fonds ont des coûts d'entrée inférieurs à la moyenne basse.

# Évolution des coûts d'entrée moyens depuis l'étude précédente

Coûts d'entrée



	Etude 2022	Mise à jour 2024
Global	2,15%	2,06%
Fonds monétaires	0,01%	0,01%
Fonds d'actions	2,29%	2,06%
Fonds mixtes	2,06%	2,05%
Fonds d'épargne-pension	2,24%	2,21%
Fonds obligataires	2,17%	2,43%
Fonds structurés	3,35%	3,33%

Différents facteurs peuvent expliquer les évolutions constatées: variation des frais des fonds, disponibilité des données et évolution de la répartition de l'actif net entre les fonds (la moyenne étant pondérée par les actifs nets de chaque fonds)

# Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation

La moyenne, par politique d'investissement, des frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation annuels des fonds d'investissement publics belges pour les clients non professionnels est la suivante :



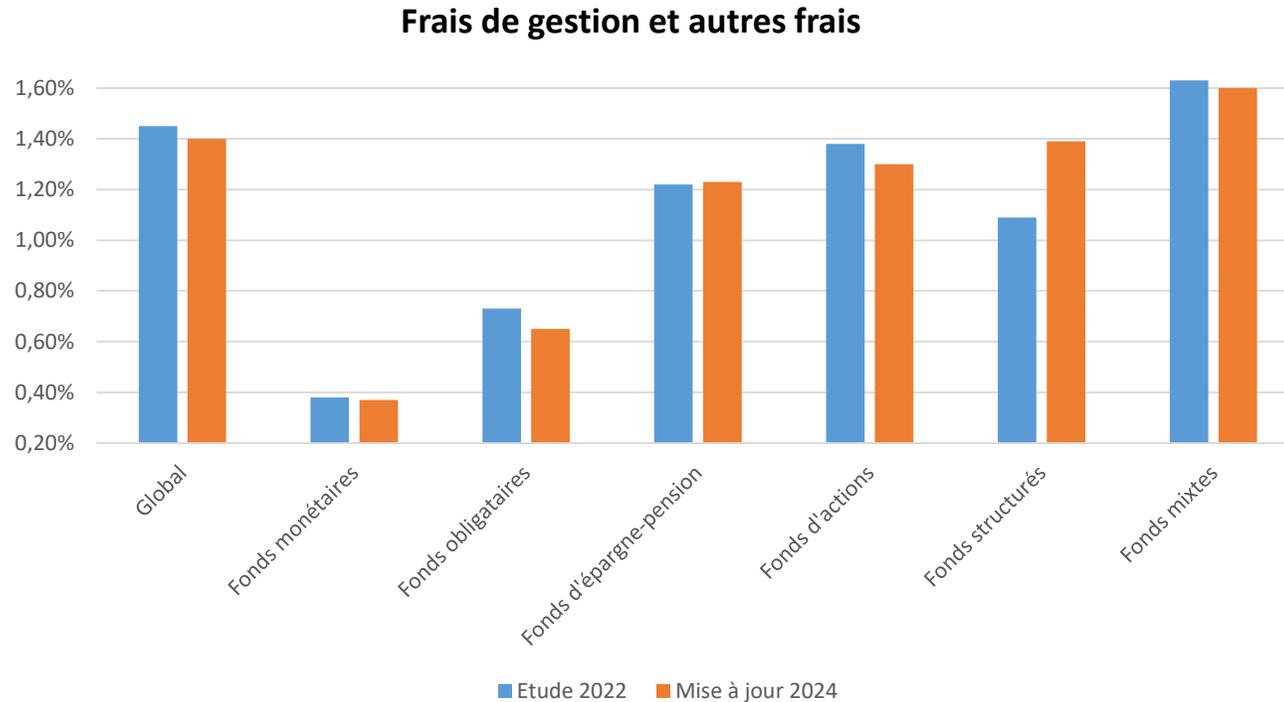
À titre d'exemple, les **fonds d'investissement de type actions** prélèvent en moyenne des frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation de **1,3%** par an. La moyenne haute se situe à **1,9% par an** et la moyenne basse à **0,6% par an**.

La comparaison de ces pourcentages permet de déterminer si les frais prélevés par le fonds en question sont plus élevés ou plus bas que la moyenne pour d'autres fonds qui suivent la même politique d'investissement.

Sources: Refinitiv Lipper, FSMA

\* Les moyennes basses et hautes représentent respectivement les 10<sup>ème</sup> et 90<sup>ème</sup> percentiles de la distribution. Cela signifie que 10% des fonds ont des frais inférieurs à la moyenne basse.

# Évolution des frais de gestion et autres frais moyens depuis l'étude précédente

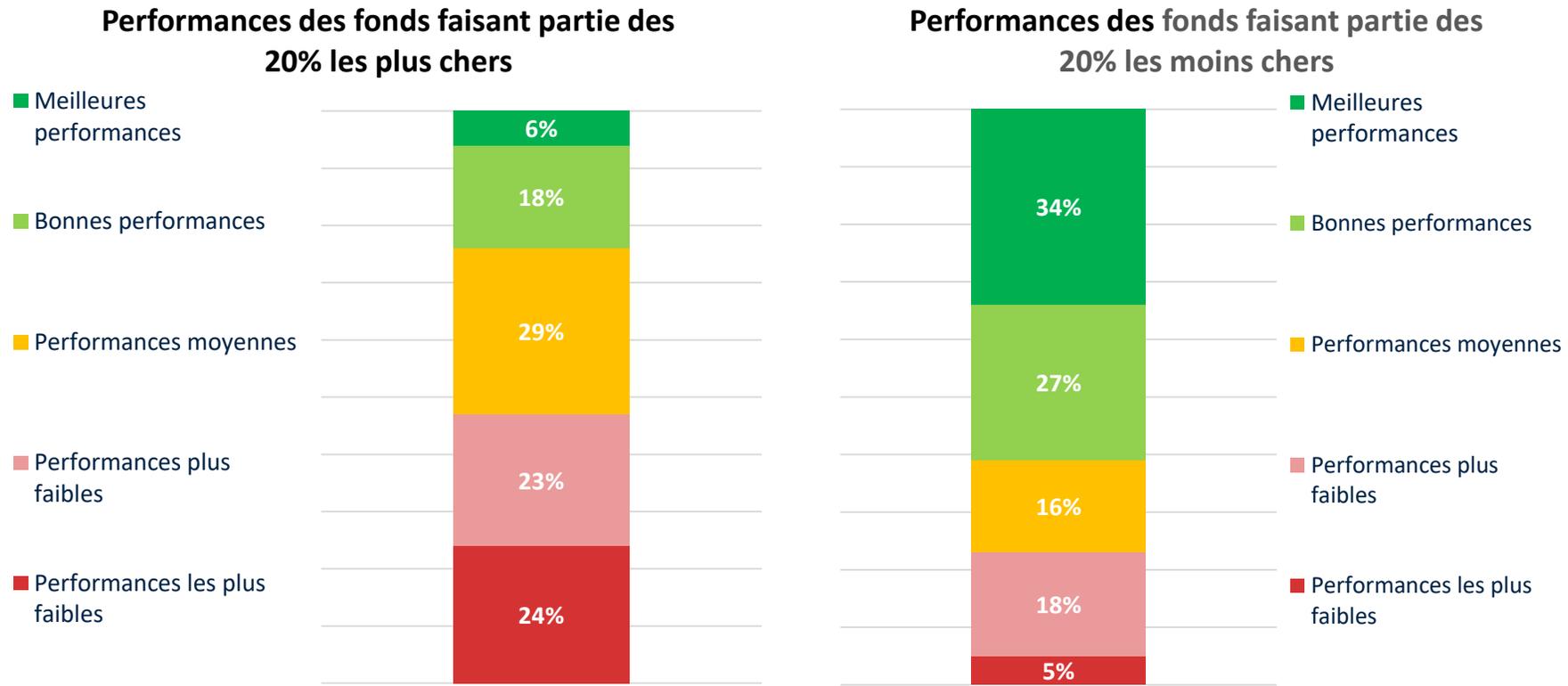


	<b>Etude 2022</b>	<b>Mise à jour 2024</b>
Global	1,45%	1,40%
Fonds monétaires	0,38%	0,37%
Fonds obligataires	0,73%	0,65%
Fonds d'épargne-pension	1,22%	1,23%
Fonds d'actions	1,38%	1,30%
Fonds structurés	1,09%	1,39%
Fonds mixtes	1,63%	1,60%

Différents facteurs peuvent expliquer les évolutions constatées: variation des frais des fonds, disponibilité des données et évolution de la répartition de l'actif net entre les fonds (la moyenne étant pondérée par les actifs nets de chaque fonds)

# Lien entre les frais et le rendement

- Les frais sont déduits de l'investissement de l'investisseur et ont donc un impact sur le rendement final
- Les fonds facturant des frais relativement élevés ne réalisent pas nécessairement de bonnes performances



# Conclusions



- Évolutions mineures constatées au niveau des différents types de frais facturés par les fonds d'investissement depuis l'étude précédente



- Analysez toujours l'ensemble des frais liés aux différents fonds d'investissement



- Comparez les frais et tenez compte de leur impact sur le rendement final que vous obtiendrez

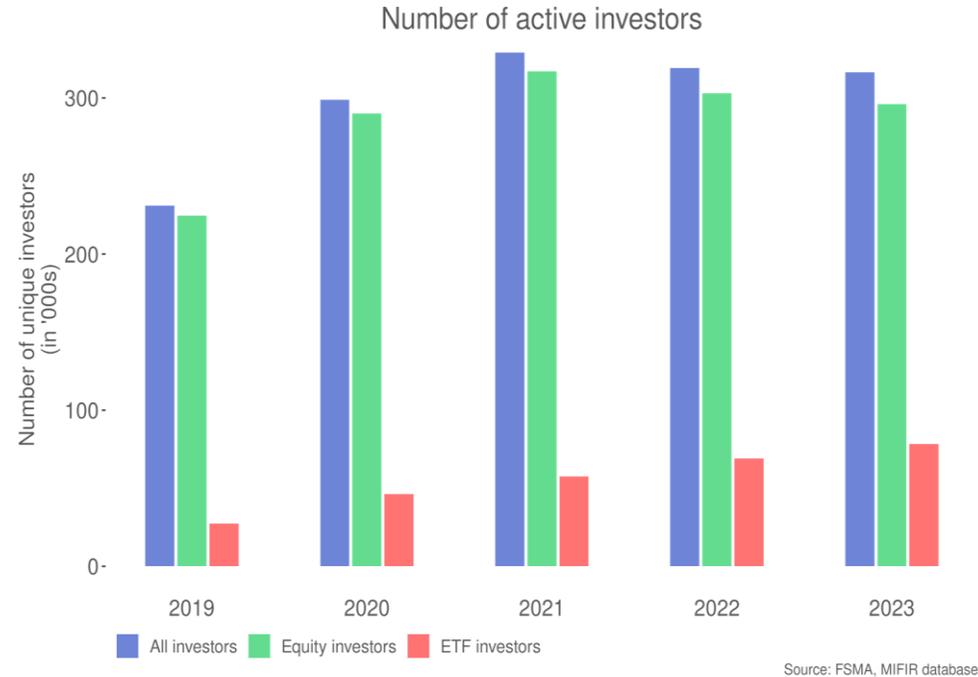
# Investisseurs de détail belges : placements en actions, ETF et options

# Zoom sur les ETF et les actions

# Population visée

- Analyse des données provenant des déclarations de transactions boursières que la FSMA reçoit dans le cadre du **règlement européen MiFIR**
- Transactions effectuées de 2019 à 2023 inclus par des Belges qui ont négocié des actions et/ou des ETF par le biais d'une **entité soumise au contrôle de la FSMA**
- Échantillon de **28 millions de transactions** (122 milliards d'euros)
  - 94,5% de transactions en actions (112 milliards d'euros)
  - 5,5% de transactions en ETF (10 milliards d'euros)
- **612 000 investisseurs de détail belges distincts** ont réalisé des transactions (2/3 via un compte individuel ; 1/3 via un compte commun)
- Les investisseurs de détail belges ont été 585 000 à négocier des actions et près de 145 000 à négocier des ETF

# Nombre d'investisseurs actifs

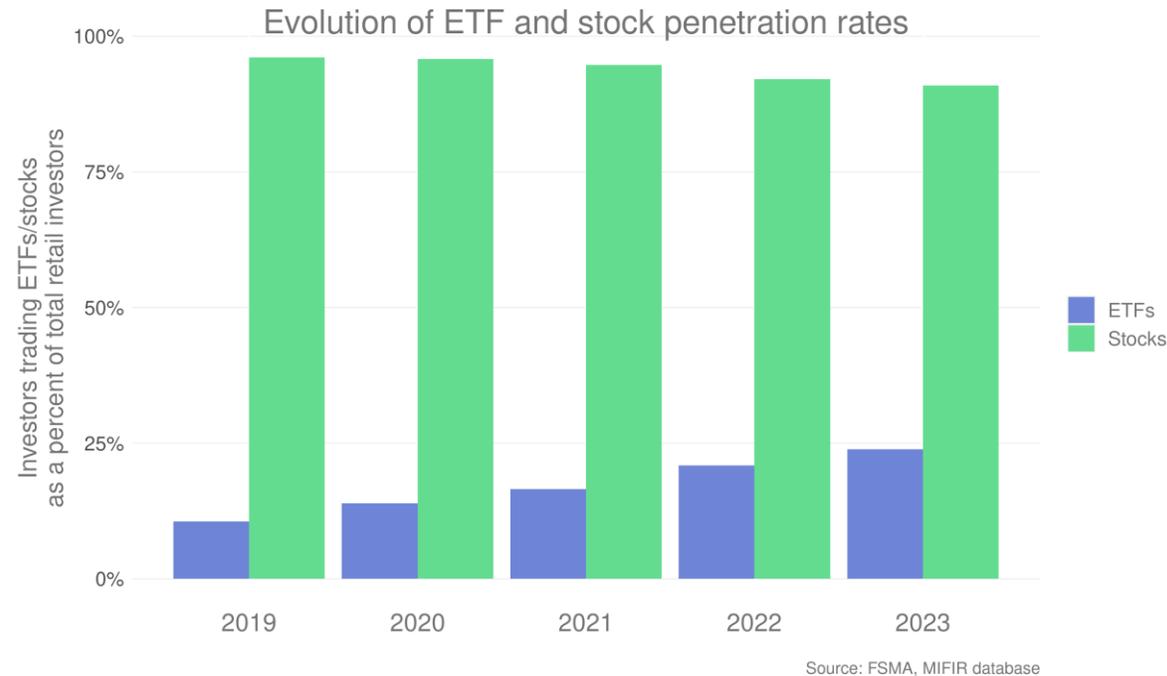


- Le nombre d'investisseurs actifs en actions est en baisse constante, après avoir connu un pic lors de la période du COVID, tandis que **le nombre d'investisseurs actifs en ETF continue à augmenter**
- Pic en 2021 : environ 330 000 investisseurs belges actifs
- 2 transactions sur 3 sont réalisées par des hommes, un quart l'étant par des investisseurs ayant un compte commun (joint account)

# Les ETF sont de plus en plus populaires

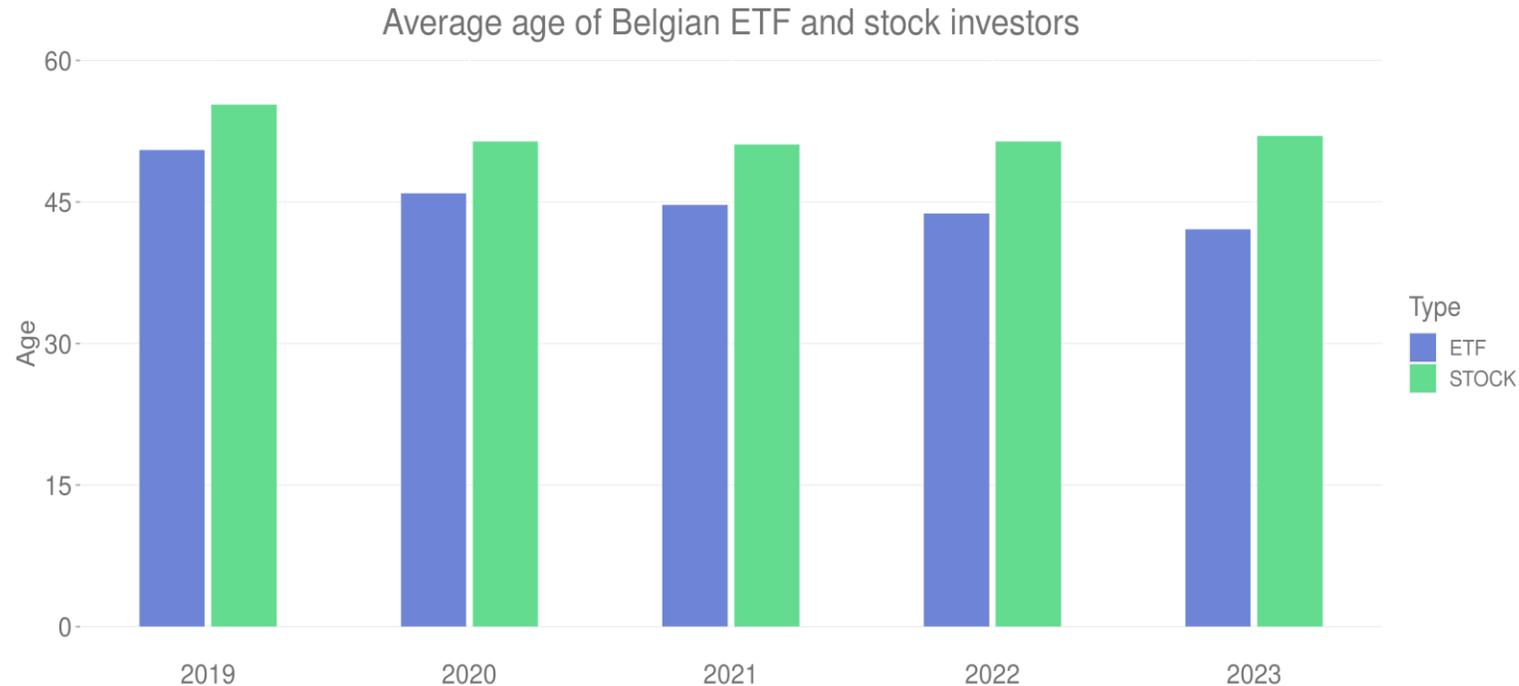
- Un ETF (Exchange-Traded Fund) est un fonds coté en bourse. Il peut donc être acheté et vendu en bourse comme une action cotée. Les ETF sont traditionnellement gérés de façon passive
- Près d'1 investisseur de détail sur 4 actif en 2023 a réalisé au moins 1 transaction en ETF
- En 2023, il y a eu plus de 78 000 investisseurs en ETF
- La différence d'âge entre les investisseurs en actions et les investisseurs en ETF s'est accentuée au cours des dernières années. Ce sont surtout les investisseurs en ETF qui sont plus jeunes : la proportion des transactions en ETF effectuées par des investisseurs de moins de 40 ans a doublé entre 2019 et 2023 (pour représenter jusqu'à 25% de toutes les transactions en ETF)

# ETF versus actions - évolution



- En 2019, environ 1 investisseur sur 10 avait négocié au moins 1 fois des ETF ; en 2023, cette proportion est passée à près de 1 sur 4
- Le pourcentage d'investisseurs négociant des actions individuelles a, quant à lui, diminué

# ETF versus actions - âge

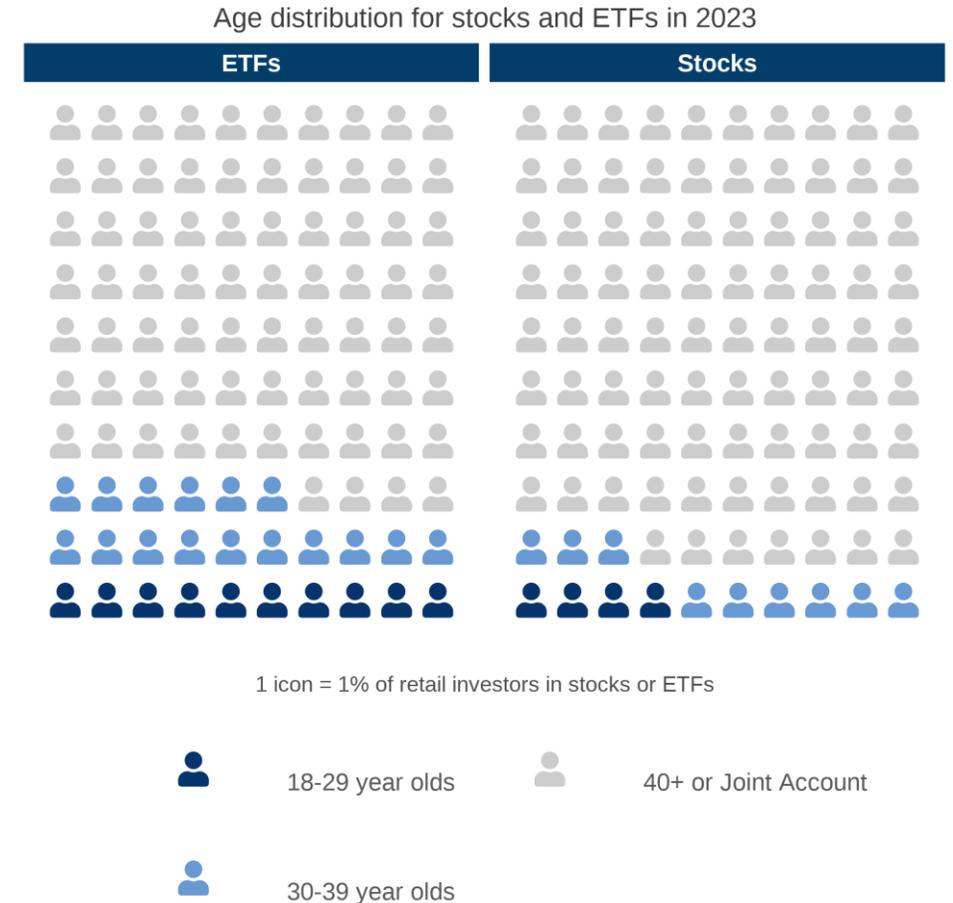


Source: FSMA, MIFIR database

- La crise du COVID a entraîné un rajeunissement des investisseurs, tant pour les ETF que (dans une moindre mesure) pour les actions
- La différence d'âge entre les investisseurs en actions et les investisseurs en ETF s'est accrue ces dernières années : en 2023, les investisseurs en ETF étaient en moyenne 10 ans plus jeunes que les investisseurs en actions

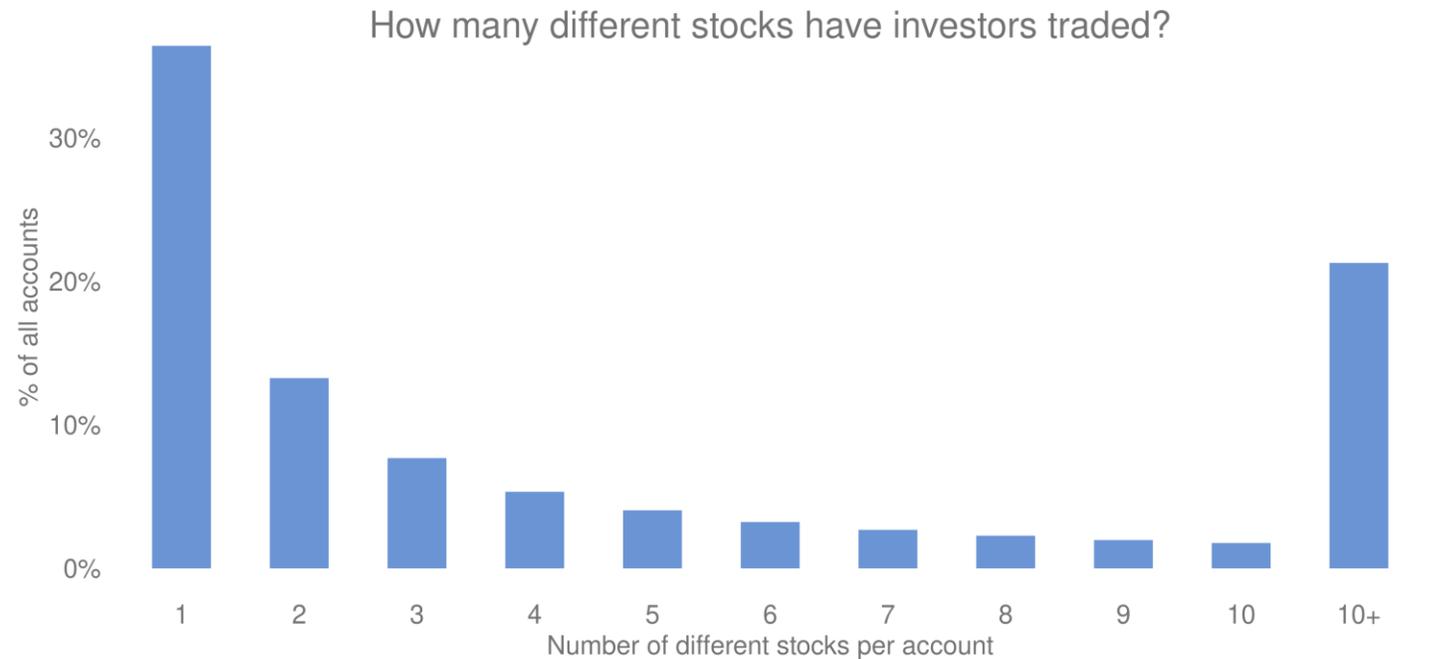
# ETF versus actions – transactions par tranche d'âge

- La part des transactions en ETF réalisées par les moins de 40 ans a fortement progressé (12,5% en 2019 contre plus de 25% en 2023)
  - La proportion des jeunes (-30 ans) est passée de 4,4% au 1er trimestre 2019 à 10,9% au 4ème trimestre 2023
- Sur toutes les transactions en actions réalisées en 2023, 1 sur 8 l'a été par des moins de 40 ans ; cette proportion n'a que peu augmenté par rapport aux années pré-Covid



# Portefeuilles d'actions concentrés

- Plus d'1 investisseur sur 3 n'a négocié qu'1 action
- 1 investisseur sur 5 a négocié au moins 10 actions
- Plus de la moitié des investisseurs ont négocié au maximum 3 actions différentes

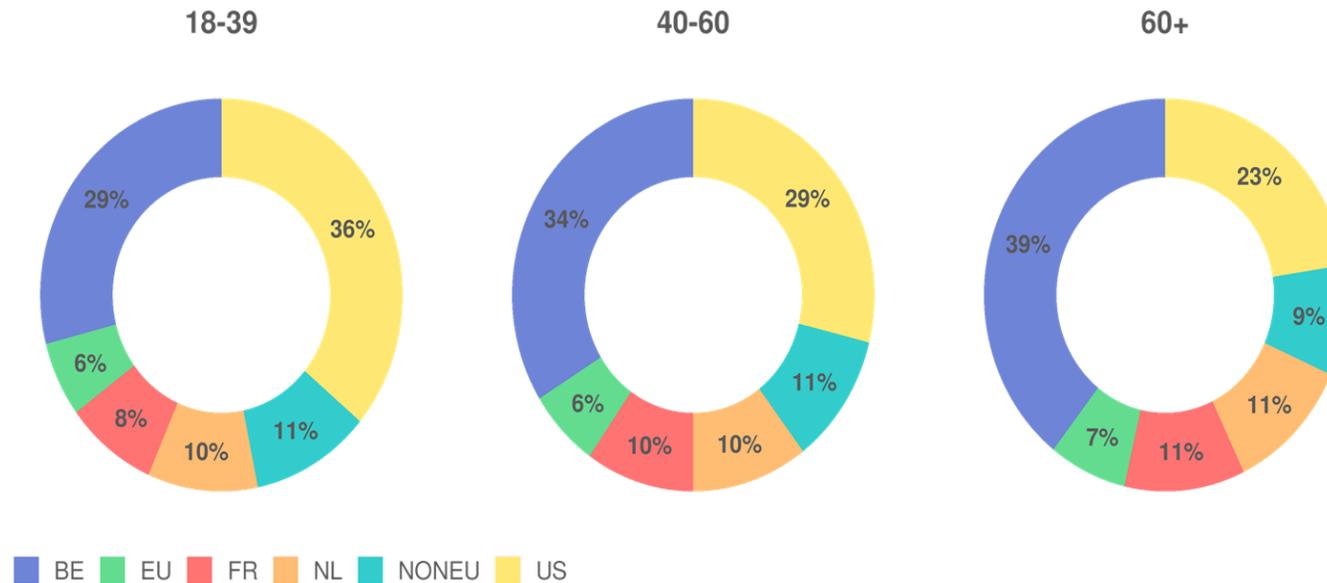


Source: FSMA, MIFIR database

# Les jeunes se tournent davantage vers l'international

De manière générale, les investisseurs plus âgés privilégient les placements en actions belges, tandis que les plus jeunes se tournent davantage vers l'international (surtout les actions US)

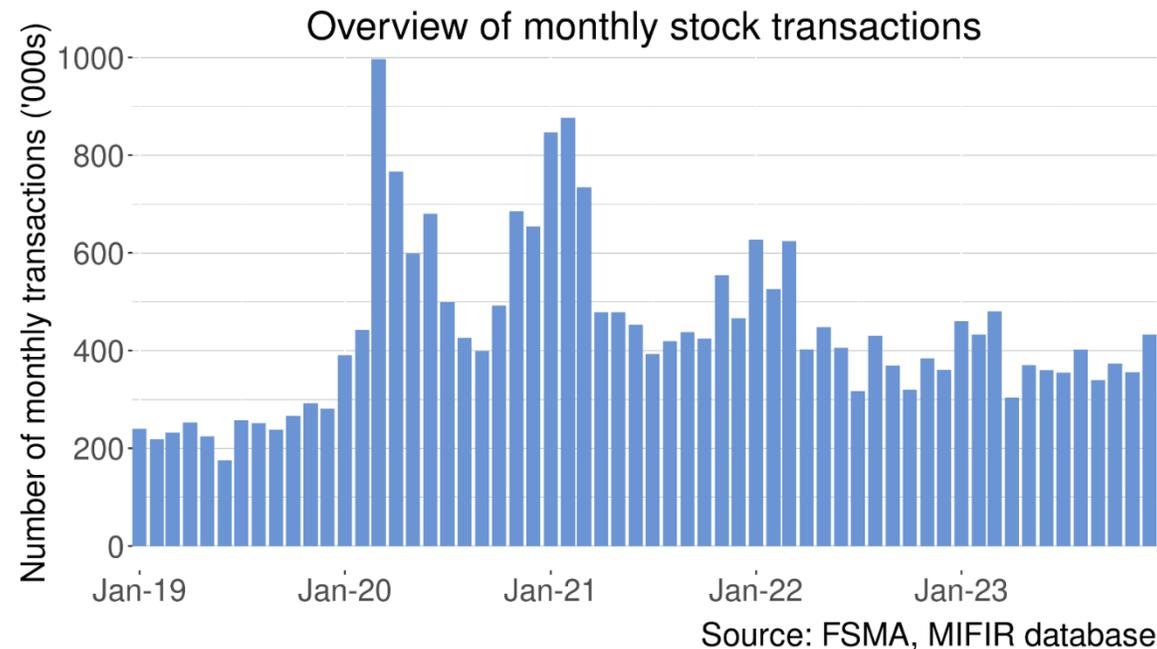
Traded monetary volume in stocks, split by age class and region



Source: FSMA, MIFIR database

# Évolutions pré- et post-COVID

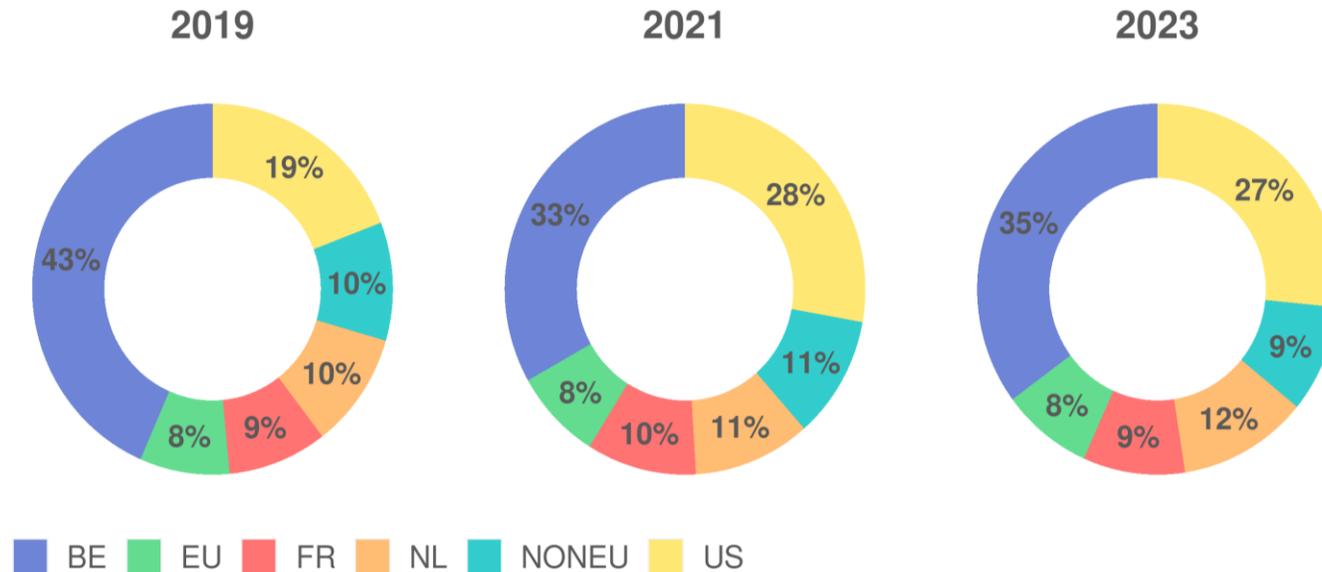
L'augmentation du nombre d'investisseurs et la tendance à négocier plus fréquemment ont entraîné une hausse structurelle du nombre de transactions mensuelles par rapport à la période pré-COVID



# Évolutions pré- et post-COVID

Pendant la crise du COVID, les investisseurs de détail belges ont effectué moins de placements en actions belges. À partir de 2022, les actions belges ont regagné en popularité dans toutes les tranches d'âge

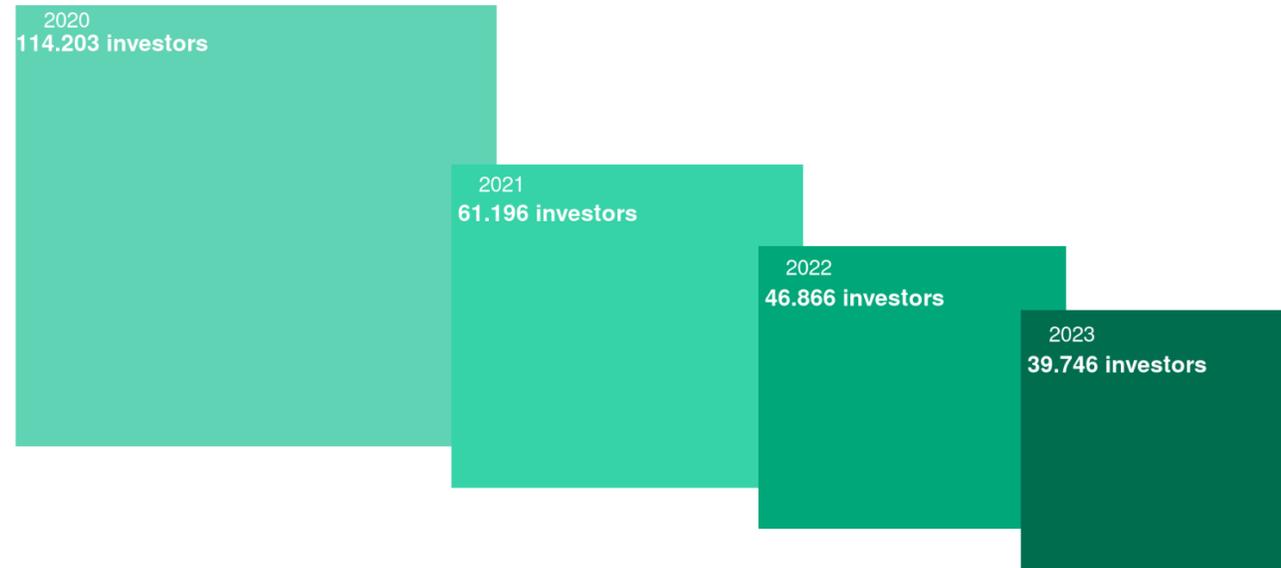
Traded monetary volume in stocks, split by region



Source: FSMA, MIFIR database

# Évolutions pré- et post-COVID

Number of retail investors that started during Covid active in each year



Quel est le pourcentage d'investisseurs ayant effectué leurs premières transactions entre mars 2020 et décembre 2020 qui ont continué à négocier au cours des années suivantes ?

- 54% de ces nouveaux investisseurs négociaient encore en 2021
- 35% de ces nouveaux investisseurs négociaient encore en 2023

# Actions & ETF - conclusions

- Les investissements en ETF sont de plus en plus prisés, tandis que le nombre d'investisseurs actifs en actions semble avoir atteint un plafond ; la différence d'âge entre les investisseurs en ETF et les investisseurs en actions s'accroît
- Les investisseurs de détail belges détiennent des portefeuilles d'actions très concentrés ; plus d'1 investisseur sur 3 n'a négocié qu'1 action
- Les jeunes investissent de plus en plus souvent dans des ETF et se tournent davantage vers l'international ; les plus âgés privilégient les investissements dans des zones géographiques proches
- 2/3 des transactions sont réalisées par des hommes sur un compte individuel
- COVID - impact à long terme : 35% seulement des investisseurs ayant effectué leurs premières transactions entre mars 2020 et décembre 2020 négociaient encore en 2023

# Zoom sur les options

# Population visée

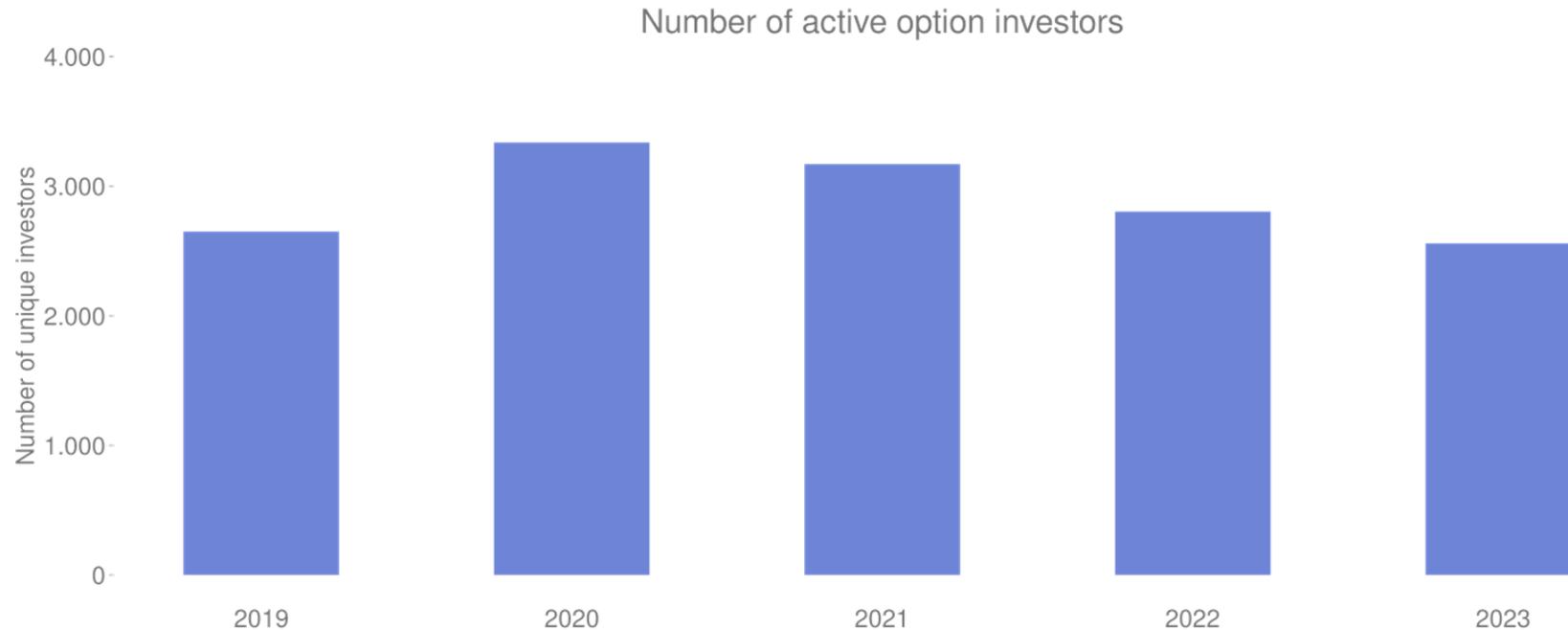
- Environ 12 000 investisseurs de détail belges distincts ont effectué des transactions en options depuis 2019
- Ces transactions portent sur près de 180 000 instruments distincts, ayant plus de 500 actions différentes pour sous-jacent
- La répartition hommes/femmes est similaire à celle constatée du côté des investissements en ETF et en actions
- L'investisseur belge effectuant des placements en options est âgé en moyenne de 54 ans : les plus de 50 ans ont réalisé 55% des transactions en options ; seul 1 compte sur 10 à l'origine de telles transactions appartient à des jeunes

# Aperçu du marché

Malgré une augmentation du nombre d'investisseurs en options en 2020 et 2021, le marché semble revenir, sans de trop grandes fluctuations, à la situation de la période pré-COVID

- Le nombre d'investisseurs en options reste limité (12 000 contre plus de 600 000 investisseurs en actions et ETF)
- Le nombre d'investisseurs en options actifs en 2023 est similaire à celui constaté en 2019
- Le volume monétaire négocié en options varie en fonction des évolutions géopolitiques et économiques
- C'est le signe d'une infrastructure de marché saine, non sujette à des comportements de jeu ou de spéculation excessifs

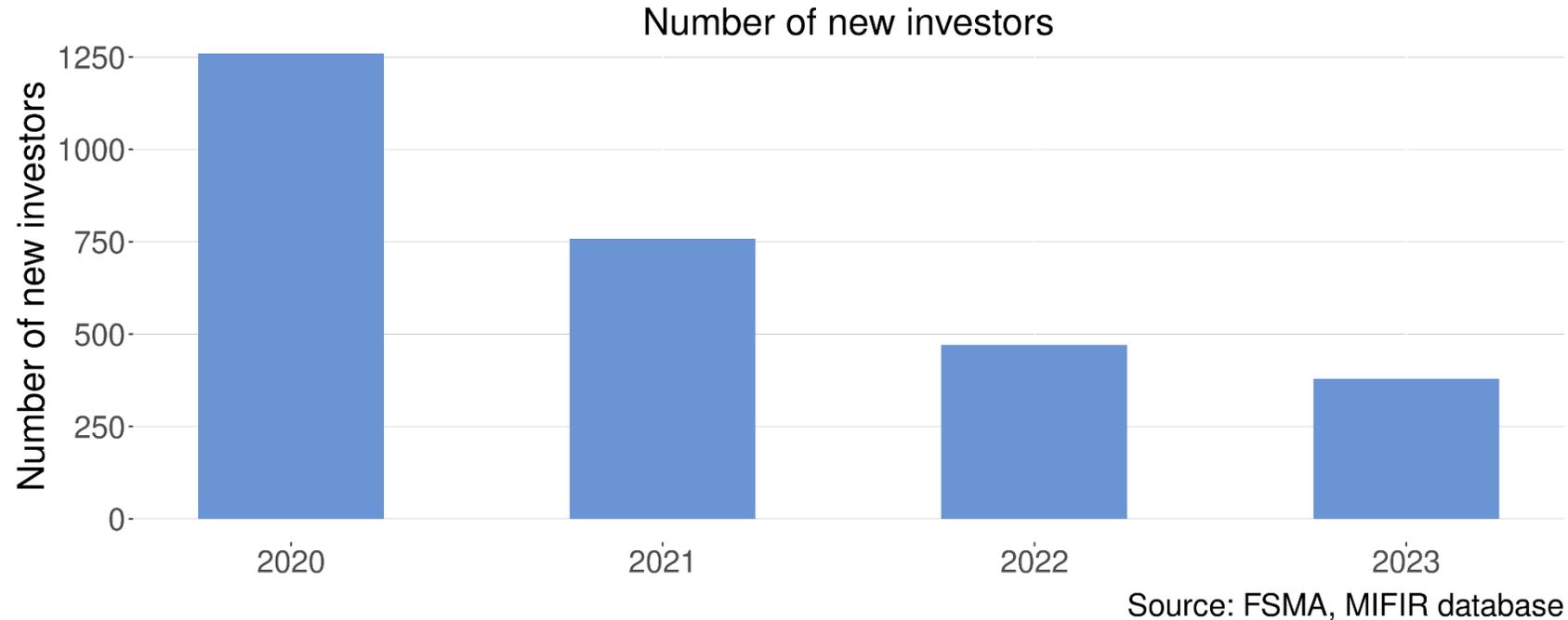
# Nombre d'investisseurs actifs en options



Source: FSMA, MIFIR database

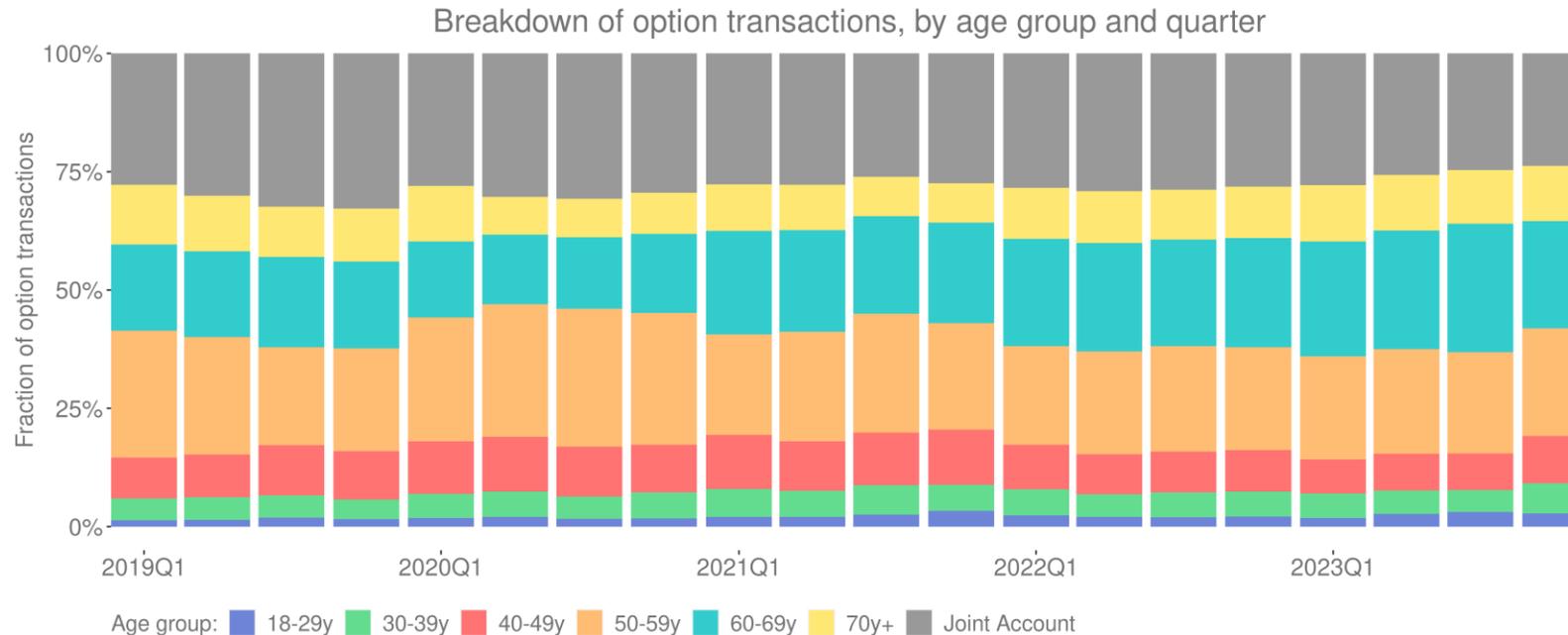
Le nombre d'investisseurs actifs en options est en baisse constante, après avoir connu un pic lors de la période du COVID : le nombre d'investisseurs actifs en 2023 est plus ou moins revenu au niveau atteint en 2019

# Nombre de nouveaux investisseurs en options



- L'arrivée de nouveaux investisseurs en options a nettement diminué après la crise du COVID
- L'afflux de nouveaux investisseurs s'essouffle depuis 2020 : 1 260 nouveaux investisseurs en 2020 contre 379 en 2023

# Investisseurs en options - âge



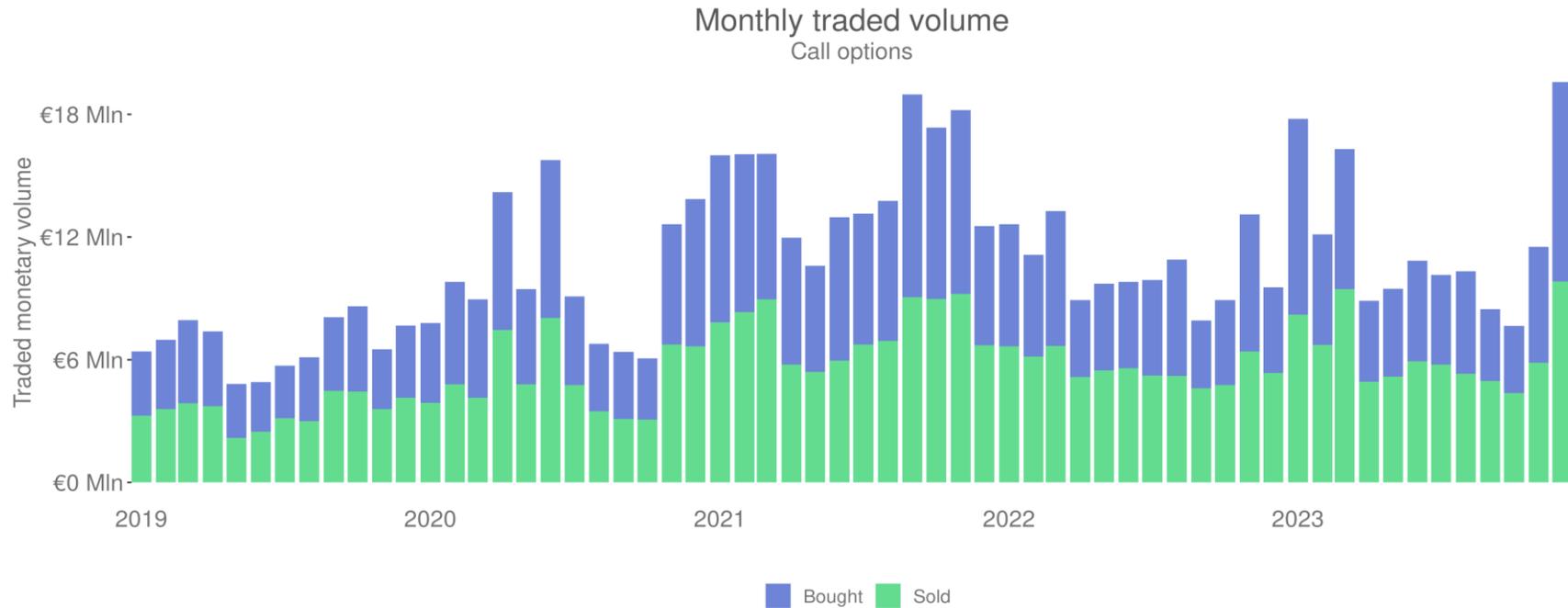
Source: FSMA, MIFIR database

- L'investisseur belge en options est âgé en moyenne de 54 ans
- Les plus de 50 ans réalisent 55% des transactions
- Les jeunes (-29 ans) ne sont à l'origine que de quelques pour cent des transactions

# Évolution de la valeur de marché négociée

- Le nombre de transactions en options atteint régulièrement un pic en fonction des conditions du marché, mais le marché est plus complexe que le marché de détail des actions ou des ETF
- Le volume de transactions en options call et options put réagit différemment selon le sentiment des investisseurs sur les marchés :
  - Options call : L'achat d'une option call donne le droit d'acheter une action à un prix prédéterminé (prix d'exercice)
  - Options put : Une option put donne à l'acheteur le droit de vendre une action à un prix prédéterminé

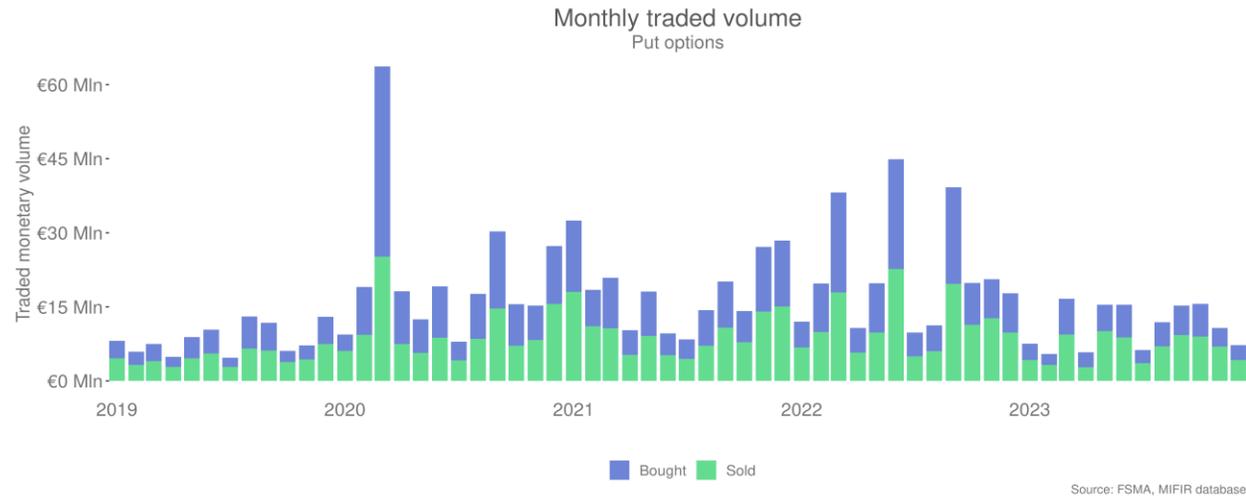
# Valeur de marché des options call



Source: FSMA, MIFIR database

- Les volumes mensuels moyens s'inscrivent à la hausse
- Pic atteint en décembre 2023 : il peut s'expliquer par l'engouement boursier lié à l'IA et aux attentes concernant l'abaissement des taux

# Valeur de marché des options put



- Hausse considérable des volumes put négociés au début de la pandémie (achat d'options put en guise de protection contre la baisse du prix des actions)
- Après avril 2021 (fin de la 2ème vague de COVID), les volumes sont restés supérieurs aux niveaux atteints avant la pandémie
- Tendance à la baisse en 2023, avec un impact possible des évolutions géopolitiques et autres (par exemple, hausse des volumes en mars 2022 suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie)

# Options - conclusions

- Les options restent un marché de niche pour les investisseurs de détail belges : seuls 12 000 d'entre eux ont effectué des transactions en options entre 2019 et 2023
- La majorité des transactions en options sont réalisées par des hommes, à partir de leur compte individuel
- Les jeunes ne sont à l'origine que d'une petite partie des transactions en options, dans un marché dominé par les plus de 50 ans
- Rien ne semble indiquer que la période post-COVID compte structurellement plus d'investisseurs de détail belges actifs sur le marché des options
- Pas d'indications de comportements de jeu ou de spéculation excessifs

# Vous en saurez plus en lisant le rapport annuel ...

## La FSMA s'intéresse de près aux coûts et au rendement des produits financiers

Afin d'accroître la confiance des consommateurs financiers, il convient de s'assurer que les produits offerts ne s'accompagnent pas de frais élevés injustifiés et offrent de réelles perspectives de rendement. En d'autres termes, il est nécessaire de faire en sorte que les produits proposés soient gérés dans l'intérêt exclusif des investisseurs et qu'ils leur offrent un potentiel de rendement satisfaisant. C'est ce qu'on appelle le concept de « *Value for Money* », qui est actuellement également un sujet de préoccupation majeur au niveau européen. Le package « *Retail Investment Strategy* » proposé par la Commission européenne considère que certains produits d'investissement n'offrent pas une *Value for Money* suffisante à l'investisseur. L'autorité européenne EIOPA fait également état de cette problématique pour les produits d'assurance.

## La FSMA veille à l'application du serment bancaire et de son régime disciplinaire

Le début de l'année 2024 a été marqué par la publication du nouveau dispositif de serment et régime disciplinaire bancaires. La FSMA est dorénavant en charge du contrôle et du suivi de ce nouveau régime.

## La durabilité et la lutte contre le *greenwashing* au rang des priorités

La finance durable a poursuivi sa montée en puissance au cours de l'année 2023. Le cadre légal s'est complété, et les entreprises et acteurs financiers commencent à mesurer la puissance des informations en matière de durabilité pour réaliser des objectifs extra-financiers et contribuer aux préoccupations environnementales et sociales des investisseurs. La FSMA, en tant qu'autorité de contrôle, a pour objectif de vérifier la publication de ces données par les acteurs concernés et de lutter contre leur détournement à des fins de *greenwashing*. La lutte contre le *greenwashing* est une mission clé de la FSMA et un nombre croissant de ses ressources sont dédiées à des actions de contrôle et à la supervision du cadre légal établi au cours des dernières années.

FSMA

AUTORITÉ  
DES  
SERVICES  
ET MARCHÉS  
FINANCIERS

## RAPPORT ANNUEL 2023



## Présidence de l'organisation mondiale IOSCO par la FSMA

IOSCO est l'acronyme d'*International Organization of Securities Commissions*. Les 130 membres de cette organisation contrôlent 95 % des marchés financiers dans le monde. Le Président de la FSMA, Jean-Paul Servais, est également à la tête du *Board* de l'IOSCO. Sous sa présidence, l'IOSCO a engrangé en 2023 des avancées dans un certain nombre de dossiers-clés tels que l'introduction de normes internationales de *reporting* de durabilité, le traitement des cryptoactifs et de la finance décentralisée (DeFi), et l'intermédiation financière non bancaire (NBFi).

## L'analyse des données par la FSMA

Il est très important pour les autorités de contrôle financier de collecter des données et de les exploiter pour en saisir toute la portée. Cette pratique leur permet de détecter les risques plus rapidement et d'agir dans la foulée. La FSMA mise sur l'analyse de données dans de nombreux domaines. En quelques années, elle en a fait un outil indispensable de son contrôle. Elle analyse des données tant structurées que non structurées et utilise des techniques d'analyse avancées. La FSMA a l'intention de continuer dans le futur à développer son contrôle axé sur les données.

Quelques exemples de projets sont présentés ci-dessous.

## La FSMA informe les consommateurs et les professionnels

La protection des consommateurs est au cœur des missions de la FSMA. Pour guider les consommateurs dans le monde de la finance, la FSMA diffuse un large éventail d'informations. Le site web de *Wafin* est son principal canal d'information. Il offre aux consommateurs des informations facilement accessibles sur de nombreux sujets financiers et met à leur disposition plusieurs outils de calcul et de comparaison.

Il est important qu'un secteur financier puisse être bien au fait des attentes de son autorité de contrôle. La FSMA s'efforce de faire connaître clairement les siennes au travers de *newsletters* destinées aux intermédiaires, de communications et de circulaires par exemple. La FSMA organise également des webinaires et des journées d'information à l'attention du secteur financier.

<https://www.fsma.be/fr/rapports-annuels>

Merci pour votre attention